






Bordereau de signature

DEC2022-067_PBI-2021-
009_LOCATION_ENTRETIEN_VETEMENTS

Signataire	Date	Annotation
Sarah Lecardinal, <i>MARCHES</i>	09/09/2022	 Décision modifiée
Adeline Eon, <i>DIR_RESS_TECH</i>	09/09/2022	 la délib a été prise au conseil du 29/06 et non 07/07 pour le transfert
1er Vice President par délégation de President, <i>1er Vice President</i> , par délégation de <i>President</i>	09/09/2022	  Certificat au nom de CHRISTINE SALMON (SM TRAIT VALOR DECHETS MENAG REG OUEST CALVADOS), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 13 nov. 2019 à 14:48 au 13 nov. 2022 à 14:48.
<i>MARCHES</i>		

Dossier de type : DOC_BAS_DROITE_P2 // DOC_BAS_DROITE_P2_MARCHE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20220909-DEC2022-067-CC
Date de télétransmission : 12/09/2022
Date de réception préfecture : 12/09/2022

DECISION DU PRESIDENT N°2022-067

- **OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DU MARCHE PBI-2021-009 « LOCATION, NETTOYAGE, ENTRETIEN ET REPARATION DES VETEMENTS DE TRAVAIL » ATTRIBUE A L'ENTREPRISE ANETT**
 - **MODIFICATION INDUITES PAR LE TRANSFERT DES DECHETTERIES LIVRY ET MAISONCELLE-PELVEY AU SEROC**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre 2020 n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Pré Bocage Intercom n°20220629-16 du 29 juin 2022, portant approbation du transfert de compétence pour l'exploitation des deux déchèteries de PBI vers le SEROC et du transfert obligatoire du personnel de PBI, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant le marché de prestations de services référencé PBI-2021-009 relatif à la « Location, nettoyage, entretien et réparation des vêtements de travail » attribué à l'entreprise ANETT et notifié le 27 septembre 2021, marché de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De valider et signer les documents relatifs aux modifications suivantes :

Suite au transfert de l'activité d'exploitation des déchèteries au SEROC au 1^{er} janvier 2023 acté par la délibération du conseil communautaire n°20220629-16 : VCR_TRANSFERT DES DECHETERIES AU SEROC, les articles 2.1 et 2.1.3 du CCATP du marché PBI-2021-009 « Location, nettoyage, entretien et réparation des vêtements de travail » sont modifiés comme suit :

2.1 PRESTATIONS DEMANDEES

Le loueur remet au client le stock nécessaire à ses besoins, et figurant sur le bon de commande initial. Le dépôt ainsi constitué, le service se fait selon les modalités ci-dessous.

Le prestataire devra procéder au ramassage hebdomadaire des articles loués et à leur livraison après traitement en usine, sur cintre, sur le lieu de travail des agents du service :

- Au siège de Pré-Bocage Intercom, 31 ter rue de Vire, Aunay-Sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY.

A l'occasion de ces opérations, le prestataire peut procéder, en présence de l'agent de service, à toutes vérifications et observations utiles. Tous les documents nécessaires au suivi des stocks en service et des échanges du linge seront fournis au client.

Les prestations comprises sont la location (fourniture de vêtements neufs à la date d'effet du marché), le blanchissage, la réparation et le renouvellement des vêtements mis à disposition des agents.

Une attention particulière sera apportée lors du jugement, à la lisibilité de la grille tarifaire et à l'absence de coût et frais divers cachés. A titre d'exemple, les modalités de traitement, de réparation et de remplacement devront être clairement explicitées.

2.1.3 LIVRAISONS ET RAMASSAGES

Le délai de traitement (jour de départ du vêtement sale au jour de retour du vêtement propre) ne doit dépasser 7 jours calendaires. La livraison et le ramassage des vêtements s'effectue sur le site :

- Au siège de Pré-Bocage Intercom, 31 ter rue de Vire, Aunay-Sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY.

Le titulaire du marché fournira un moyen de stockage pour les vêtements propres et un moyen de stockage pour les vêtements sales. Il assurera la livraison des vêtements propres sur cintre. Les articles devront toujours être en état de service.

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Président
Gérard LEGUAY

Signé par : Christine Salmon
Date : 09/09/2022
Qualité : 1er Vice President
par délégation de President

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20220909-DEC2022-067-CC
Date de télétransmission : 12/09/2022
Date de réception préfecture : 12/09/2022